

## SEANCE DU 29 MARS 2018

L'An deux mil dix huit le 29 Mars, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CASTIN, Maire

Etaient présents : Mmes PAUGET, RAMEL MM. AMBLARD, ANDREY, BARATIN, CHASSARD, NIEMAZ, PONCET, TETAZ

Secrétaire de séance : M. TETAZ

### Approbation du conseil municipal du 14 Décembre 2017

Unanimité

#### **I- Comptes rendus de réunions**

- Conseil d'école : Des problèmes de harcèlements ont eu lieu en ce début d'année 2018. Les parents de l'élève en ont informé le Président du SIVOS. Madame la Directrice a appliqué le protocole prévu à cet effet pour stopper les harcèlements. A ce jour, la situation est redevenue normale mais il convient d'être très vigilant pour que cela ne reproduise plus. Lors du conseil d'école, il a été suggéré de faire intervenir les services de la gendarmerie pour sensibiliser les enfants sur les problèmes de harcèlements. Si les harcèlements venaient à recommencer, les parents de l'élève concerné porteraient plainte à la gendarmerie de Belley.
- Les projets pédagogiques de l'année se déroulent bien. Les effectifs s'équilibrent pour l'année prochaine (autant de départs que d'arrivées).
- Agence Régionale de la Santé : MM Castin, Tétaz et Niemaz ont reçu la responsable de l'ARS. Cette dernière leur a indiqué que les déclarations d'utilité publique (DUP) pour la protection des captages de Sillieu et Cocon devrait être terminée en 2020. Ce dossier aurait dû être terminé en 2016 mais l'ARS n'a plus les moyens humains pour traiter tous les dossiers. Pour rendre cette DUP effective, l'ARS impose la condition suivante à la commune : il faut que la commune s'engage à trouver une solution pour éventuellement substituer l'approvisionnement en eau de la source de Cocon d'ici 5 ans dans le cas où celle-ci connaîtrait des problèmes d'ordre sanitaire ou de débit insuffisant. Fort heureusement la commune a anticipé ce point car cela est précisé dans le schéma directeur d'eau potable : le projet serait de réaliser un maillage sur Montbreyzieu. Dans le cadre de la prise de compétence de l'eau par la communauté de communes Bugey Sud à partir de 2020, c'est cette dernière qui serait chargée de ces éventuels travaux. Régis CASTIN indique à nouveau que ce point a été chiffré et détaillé dans le schéma directeur d'eau potable de la commune.
- Communauté de Communes : Roger Tetaz a participé à une réunion concernant la prise de compétence eau assainissement par la CCBS. Il y a eu une présentation des trois bureaux d'études. Le dossier doit être terminé pour 2020 pour rendre effectif cette prise de compétence.
- Conseil Communautaire : M. Castin a voté contre le Débat d'orientation budgétaire car il dénonce l'absence de projet de territoire. Il dénonce également que l'intercommunalité n'est pas au service des communes membres ainsi que de nombreux dysfonctionnements internes à la communauté de communes. Le problème du centre aquatique n'est toujours pas résolu ni l'aire d'accueil des gens du voyage.
- SIEA : M. Tetaz a participé à l'assemblée générale. Le problème du financement de la fibre optique n'est pas résolu donc les demandes de financements des communes devraient être reconduites. SFR et numéricable devraient être disponibles en fin avril sur St Germain.
- Entreprise Goumaz : MM Castin, Tetaz et Andrey ont rencontré les 4 repreneurs de cette entreprise. Les bureaux sont à Belley et l'entreprise reste à St Germain jusqu'à la fin du bail en 2020. Puis dans l'avenir, ils verront si les ateliers restent sur Saint-Germain-les-Paroisses selon la façon dont se porte l'entreprise.

## **II- Vote des taxes locales**

M. le Maire propose de maintenir les taux d'impositions communaux 2018 :

- Taxe d'habitation : 13.28 %
- Taxe sur le foncier bâti : 10.80 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 40.15%

Après délibération, l'assemblée valide cette proposition à l'unanimité.

## **II – Comptes Administratifs 2017, Comptes de Gestions 2017 et Affectation des résultats**

### **Comptes administratifs et Comptes de Gestion 2017 :**

Le Maire présente les comptes administratifs de l'année 2017 :

- Compte Administratif du Budget Général :
  - Fonctionnement : 278 626.20 € en dépenses et 255 636.02 € en recettes
  - Investissement : 159 110.60 € en dépenses et 44 655.38 € en recettes
- Compte Administratif du Budget Eau et Assainissement :
  - Fonctionnement : 129 172.76 € en dépenses et 143 385.79 € en recettes
  - Investissement : 132 065.07 € en dépenses et 104 404 € en recettes

Après délibération, l'assemblée, sans le maire, valide les comptes administratifs 2017.

### **Affectation des résultats 2017 :**

Le Maire propose d'affecter les résultats de 2017 au budget 2018 :

le budget Communal 2018 :

Affectation du résultat de fonctionnement 2017 de 53 498.20 € : le maire propose la répartition suivante : 12 973.22 € en fonctionnement et 40 524.98 € en investissement.

Pour le budget Eau et Assainissement 2018 :

Report au budget de fonctionnement de l'excédent de 8 255.72 € et de 71 007.69 € d'excédent en investissement.

Après délibération, l'assemblée valide ces propositions à l'unanimité.

## **III - BUDGETS PRIMITIFS**

Le Maire rappelle les différents projets d'investissement pour l'année 2018 et présente à l'assemblée le détail des budgets primitifs 2018 équilibrés en dépenses et recettes :

- Budget Général primitif 2018 pour un montant de 264 140.00 € en Fonctionnement et de 268 528.00 € en Investissement.

- Budget primitif Eau et Assainissement 2018 pour un montant de 125 286.00 € en Fonctionnement et de 145 525.00 € en Investissement.

Après délibération, l'assemblée valide les budgets primitifs 2018 et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation des opérations.

M. Castin explique qu'en cette année 2018 la marge financière de la commune est très faible compte tenu des investissements très importants qui ont été faits depuis le début du mandat. En effet, des actions imposées par des obligations légales ou indispensables ont été engagées comme le schéma directeur d'eau potable, le schéma directeur d'assainissement, la substitution de la source de la Touvière, le PLU, la mise en accessibilité des lieux publics et l'extension de l'école.

M. Castin indique également qu'il a fallu accélérer toutes ces actions en raison de la raréfaction des financements publics en cours et dans le futur pour obtenir le plus de subventions possibles (à partir de 2019 l'agence de l'eau ne financera que très peu de travaux).

La totalité des travaux réalisés a été faite grâce à des subventions importantes qui ne seront pas reconduites, ce qui confirme le choix de ne pas laisser passer ces opportunités de financements. Cela a aussi permis de refaire le toit de l'ancienne école, le toit du bâtiment des pompiers, la rénovation de la psite forestière, la rénovation intérieure de la salle des fêtes et de la cuisine.

L'ensemble de ces réalisations font que la commune a rempli un cahier des charges obligatoire et primordial qui lui permettra d'aborder un avenir incertain dans de bonnes conditions, surtout si au-delà de 2020 une fusion de communes serait imposée par l'Etat et dans laquelle la commune de Saint-Germain-les-Paroisses ne serait plus maître de ses choix.

M. Castin rappelle que la commune est très peu endettée sur le budget général. Il explique également que la commune a pris énormément de retard depuis un bon nombre d'années et que ce retard sera impossible à rattraper. Cette situation est regrettable et c'est pour cette raison que la commune a fait un maximum d'investissements depuis le début de ce mandat. En cette fin de mandat, les investissements seront réduits afin de retrouver progressivement une marge financière plus confortable.

#### **IV – Plan Local d'Urbanisme**

M. le Maire fait part du prédiagnostic effectué par le cabinet Biays et présenté le 8 Mars : il y a actuellement 17 hectares de terrains constructibles sur la commune. Ces surfaces vont être drastiquement réduites à 1,5 hectare pour répondre aux directives de l'Etat exposées dans le SCOT Bugey Sud. Il y a également un potentiel important de bâtimens inhabités à renover. Le diagnostic global et environnemental sera présenté le 3 mai. Une réunion publique sera programmée dans le courant du mois de juillet pour informer les habitants.

#### **V – Voisins vigilants**

M. le Maire fait part de la proposition de la gendarmerie de Belley de faire appel à des personnes volontaires dans chaque hameau qui pourraient prévenir les gendarmes en cas de situation anormale. Le Conseil Municipal est favorable à ce projet. Des personnes seront prochainement contactées pour éventuellement répondre à cette demande. Les services de la gendarmerie proposent également un temps de formation pour les personnes volontaires.

#### **VI – Vente de terrain**

M. le Maire informe que la commune a été sollicité par des personnes qui souhaiteraient acheter des terrains communaux. Il informe que le Conseil n'a pas assez d'éléments à ce jour pour répondre à ce point de l'ordre du jour. Ce sujet reviendra à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

#### **VII – Délibérations**

- Dons : le Conseil Municipal accepte un don de 60 € de M. castin qui a vendu des vieilles chaises de la salle des fêtes et un don de 180 € de M. Tetaz pour vente de mécabenne
- Conventions : le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention de fonctionnement du service urbanisme mutualisé de la CCBS et à la plateforme unique de dématérialisation des marchés publics mise en place par le Conseil Départemental de l'Ain.

#### **VI – Questions diverses**

- Château de Beauretour : M. le Maire indique que Monsieur Christin a construit en 2017 un bâtiment de 165m2 de manière illégale sur un terrain non constructible sans en informer la commune. Suite à cela, la commune et la Direction des affaires culturelles (Minsistère de la Culture) ont porté plainte. M Castin a participé à une médiation auprès de la Délégué du

Procureur de la République avec M. Christin et la DRAC qui représentait également l'architecte des bâtiments de France et les services de monuments historiques. Madame la Déléguée du Procureur a demandé à M. Christin de démolir son bâtiment. M. Christin a d'abord refusé cette proposition du Procureur de la République de démolir lui-même sa construction illégale puis il a finalement accepté. M. Castin indique que cette situation est insatisfaisante pour toutes les parties concernées. En effet, cette démolition va retarder M. Christin dans ces travaux de consolidation du château et la commune n'a aucun intérêt à ce que les travaux de rénovation du château s'arrête. Malheureusement, M. Castin rappelle à nouveau qu'il est formellement interdit de construire des ouvrages en dehors du périmètre constructible défini dans la carte communale. M. Castin a proposé M. Christin de provoquer une réunion avec les organismes compétents (la DRAC, l'architecte des bâtiments de France, les monuments historiques) pour encourager et aider M. Christin dans ces travaux futurs. Monsieur Christin a accepté cette proposition.

- Site d'escalade à Contrevoz : dont l'accès se fait par Essieu. Ce site est entretenu par la fédération d'escalade et sera complètement aux normes d'ici la fin de l'année. Ce site a été repéré par le conseil départemental qui souhaite en faire un site remarquable. Pour cela, une convention va être passée entre la commune de Contrevoz, la fédération nationale d'escalade et la CCBS qui doit normalement prendre en charge la gestion de ce site .
- Capsules d'iode : un nouveau plan ORSEC est mis en place par la Préfecture de l'Ain. Désormais, les capsules d'iode ne seront plus conservées dans chaque commune mais dans une commune référente (Belley pour St Germain).
- Rénovation du four de St Germain : les travaux débutent le 7 avril. Tous les volontaires sont les bienvenus.
- Abri-bus de Brognin : un dépôt d'ordures est constaté régulièrement.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Régis Castin